



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 AVRIL 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 5 avril 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

18 AVR. 2023
transmis en Sous-Préfecture le
14 AVR. 2023

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, Mme WANG, M. AMADEI, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES, M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, Mme BESSE, Mme CLARKE, Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ, M. HULLIN, Mme BEHA, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, Mme THEBAUD, M. BIZET, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. DOAN, pouvoir remis à Mme WANG
Mme DESFORGES, pouvoir remis à M. SIMONNET
M. GALPIN, pouvoir remis à M. AMADEI
M. BESSETTES, pouvoir remis à Mme de BROSSES
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BIZET

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : Raphaël PRACA

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 13 février 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La séance est levée à 22 heures 55.

N° 23-2-14

OBJET

**AVENANT N°1 AU LOT N°1 DU MARCHÉ D'EXTENSION ET REFONTE DU
DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION**

Madame le Maire rappelle que le lot n°1 : Fourniture, installation et mise en service des caméras et du logiciel de vidéoprotection du marché d'extension et refonte du dispositif de vidéoprotection, conclu entre la ville et la société SDEL TRAVAUX EXTERIEURS IDF (Nom commercial : CITEOS), a pris effet le 14 janvier 2022.

L'accord-cadre a été conclu pour une période initiale d'1 an à compter de sa date de notification. Il peut être reconduit tacitement jusqu'à son terme. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande, sans minimum et avec un maximum passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20230412-23-2-14-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Le montant des commandes pour la période initiale du marché est défini comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Minimum H.T.</i>	<i>Maximum H.T.</i>
Lot n°1 : Fourniture, installation et mise en service des caméras et du logiciel de vidéoprotection	Sans montant minimum	350 000.00 €

La ville a été informée :

- de nombreux dysfonctionnements et retours SAV concernant le Dôme motorisé de marque AXIS référence Q6135-LE,
- de la nécessité d'introduire dans le BPU des caméras infrarouges,
- de la suppression du catalogue constructeur du dôme motorisé AXIS référence Q6155-LE.

Aussi, les caméras proposées à l'article 1.2 du mémoire technique et présentées dans un tableau annexé au mémoire technique doivent être remplacées et/ou ajoutées.

Pour se faire, il apparaît nécessaire de modifier le Bordereau des Prix Unitaires en y ajoutant les lignes 74a, 74b, 75a, 76a et 76b.

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2194-7,

Vu la délibération n° 21-6-22 du 15 décembre 2021 autorisant Madame Le Maire à signer l'accord-cadre de l'extension et la refonte du dispositif de vidéoprotection pour la ville du Pecq avec :

- Pour le lot n°1 « Fourniture, installation et mise en service des caméras et du logiciel de vidéoprotection » : la société CITEOS – SDEL TRAVAUX EXTERIEURS IDF sise 11 rue du Chant des Oiseaux – 78360 MONTESSON
- Pour le lot n°2 « Travaux de voirie pour la création d'un réseau fibre entre les caméras, l'hôtel de ville du Pecq et le CSU de Croissy-sur-Seine » : le groupement solidaire formé par la société CHAMPION JR (MANDATAIRE) sise 8 rue du Pince Loup – 78112 FOURQUEUX et la société CITEOS – SDEL TRAVAUX EXTERIEURS IDF sise 11 Rue du Chant des Oiseaux – 78360 MONTESSON,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme – Travaux du 4 avril 2023,

Considérant le lot n°1 : Fourniture, installation et mise en service des caméras et du logiciel de vidéoprotection du marché d'extension et refonte du dispositif de vidéoprotection (n° 2021/015 (1)), conclu entre la ville et la société SDELTRAVAUX

EXTERIEURS IDF (Nom commercial : CITEOS) notifié et ayant pris effet le 14 janvier 2022,

Considérant la nécessité technique de changer de marque et de modèles de caméras,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 28 voix pour et 4 voix contre (M BUYS (pouvoir à Mme THEBAUD), Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme SAMPIERI (pouvoir à M. BIZET)).

APPROUVE la conclusion d'un avenant n°1 au lot n°1 : Fourniture, installation et mise en service des caméras et du logiciel de vidéoprotection du marché d'extension et refonte du dispositif de vidéoprotection,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°1 : Fourniture, installation et mise en service des caméras et du logiciel de vidéoprotection du marché d'extension et refonte du dispositif de vidéoprotection.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Laurence BERNARD